

## PROPOS SUR LA RECONSTRUCTION DE LA FREGATE *L'HERMIONE*

Elle appartient à une catégorie de frégates dites de 12, chiffre caractérisant l'artillerie de sa batterie dont les canons utilisent des boulets pesant douze livres.

Ce type de frégate a été adopté en 1748; au total il en sera construit 103, les dernières mises en chantier en 1798. Sur ce nombre, trois auront leur batterie percée de chaque bord pour 15 sabords, quinze seront percées de 14 sabords et quatre-vingt-cinq percées à 13 sabords. Je précise qu'il s'agit de sabords armés.

Entre 1777 et 1780, l'ingénieur-constructeur Henri Chevillard réalisa à Rochefort quatre frégates de 12 : la *Concorde*, la *Courageuse*, *l'Hermione* et la *Fée*.

La *Concorde* ayant été capturée en février 1783 par un vaisseau anglais est incorporée dans la Royal Navy. Suivant les pratiques de celle-ci, un relevé précis en est effectué en novembre 1783; sur ce plan conservé au *National Maritime Museum* de Greenwich (et reproduit dans la monographie de la *Belle-Poule*, frégate de 12, où figure l'historique de cette classe de frégate, ouvrage que j'ai publié en 1986), la *Concorde* apparaît percée à 14. Dans nos propres archives existent au Service historique de la Marine à Rochefort (cote 2G4 3, pièce 32) le vertical ou suite de sections transversales des frégates de H. Chevillard et au SHM à Vincennes (cote SH.320, pages 139 à 144) leur devis numérique. Or, ces deux documents n'indiquent pas le percement de la batterie. Il importait donc d'avoir recours à d'autres sources.

### **Toutefois le percement à 13 de *l'Hermione* ne fait pas de doute**

#### ***Archives du port de Rochefort***

En marge du compte-rendu du Conseil de Marine du 23 octobre 1778, il est indiqué que « Le Roy approuve que les deux frégattes mises sur les chantiers soient construites sur le plan qui a servi pour les frégattes la Junon, la Courageuse, la Concorde et la Charmante" (3A 13, f° 52).

Dans sa lettre à l'intendant de la Marine du 4 décembre 1778, Sartine donne le nom des quatre frégates dont le Roi a ordonné la construction: *l'Hermione*, la *Fée*, la *Galathée*, la *Cérès*. Toutes les quatre sont « de 26 de 12 » en batterie et portent 6 canons de 6 sur les gaillards (IE 210, p. 109).

Dans sa lettre au commandant de la Marine du 21 juin 1779, Sartine se déclare surpris qu'on ait fourni à *l'Hermione* 28 canons de 12 au lieu de 26 et « que les ordres qui ont été adressés dans les ports de ne faire embarquer sur les bâtiments que le nombre de canons qu'ils doivent porter, ne soient pas exécutés. Vous n'ignorez pas cependant les motifs qui ont donné lieu à une défense à laquelle vous n'auriez pas dû permettre de déroger" (1A 47, p. 404).

Dans sa lettre à l'intendant de la Marine du 25 juin 1779, Sartine renouvelle sa mise en garde: « Vous savez qu'il a été donné des ordres pour qu'il n'en soit embarqué sur les bâtiments que le nombre pour lesquels ils sont percés » (IE 212, p. 174).

Dans sa lettre à Sartine du 27 juin 1779, le commandant de la Marine le rassure: « Je n'ay vu nulle part qu'il ait été délivré à cette frégate 28 canons de 12 et comme elle n'a point de dunette et qu'en conséquence il se trouve un sabord de plus sur son gaillard qu'il a été jugé à propos de remplir, il lui a été donné 8 canons de 6 » (1A 115, p. 1). De fait, le 13 juillet,

l'intendant de la Marine parle au ministre de l'embarquement sur l'*Hermione* des deux canons de 6 supplémentaires (IE 448, p. 203).

### ***Centre historique des Archives nationales Marine***

Dans une lettre à Sartine du 14 mars 1779, Deslauriers et Henri Chevillard (l'aîné) lui font observer que les qualités de *l'Hermione* ne seront point inférieures à celles de la *Courageuse* « sur le plan de laquelle elle est construite » (B3 667, p. 140, v°). De plus, la *Courageuse*, lors de son armement à Toulon en 1794, portait 26 canons de 12 et était donc percée à 13 (BB5 58).

Un état des travaux effectués sur *l'Hermione* en 1779 mentionne, en novembre, « 26 mantelets de sabords. Etancé pour la carène » (B5 12, pièce n° 8, p. 49, v°). Ceux-ci sont de faux mantelets de sabords installés et épontillés (« étancé ») en prévision du carénage pour la rendre étanche lors de l'abattage en carène, tandis que les deux sabords de chasse possèdent leurs propres mantelets.

Le dépouillement exhaustif de la correspondance ministérielle reçue de l'intendant et du commandant de la Marine à Rochefort pour la période allant de janvier 1779 (elle est en chantier) à mars 1780 (date de son départ à Boston) n'a pas révélé l'existence d'un quatorzième sabord - armé ou non armé - qui aurait été percé sur *l'Hermione* après son lancement, lors d'une éventuelle refonte (voir sous-série B3).

Au début du premier journal de *l'Hermione* (qui va du 23 janvier 1780 au 26 février 1782), La Touche note bien que la frégate porte 26 canons de 12 et 8 canons de 6, soit deux canons de 6 de plus que sur les frégates de cette série, en raison de l'absence de dunette comme il a été dit plus haut (B4 158, f° 38). Dans le deuxième journal de bord, *l'Hermione* est citée comme une frégate de 32 portant 32, dont 26 canons de 12 (B4 153-05, référence donnée par l'Association Hermione-La Fayette dans sa « Note de synthèse sur la question des sabords » par Emmanuel de Fontainieu, du 5.9.2000, p. 3).

Sur un dessin représentant les phases du combat soutenu par *l'Astrée* et *l'Hermione* le 21 juillet 1781, Mullon, « lieutenant de frégate auxiliaire à bord de *l'Hermione* », l'a dessinée à trois reprises avec 13 sabords, plus le sabord de chasse. Comment aurait-il pu se tromper trois fois sur le nombre de sabords ? Il spécifie même que *l'Hermione* a 26 canons de 12 et 8 de 6 (C7 165).

Dans les « Etats de la situation des vaisseaux », *l'Hermione* porte 26 canons de 12, comme les autres frégates construites à Rochefort à la même époque (voir sous-série B5).

Dans les états de la Marine de 1780 à 1785, *l'Hermione* est citée comme portant 26 canons de 12, à la différence de quatre frégates qui en portent 28 : *l'Indiscreète*, la *Sensible*, la *Friponne* et la *Cléopâtre*.

### ***Autres sources***

Dans mon ouvrage *La Frégate. Marine de France. 1650-1850* figurent les plans de plusieurs frégates de 12, percées à treize sabords: *Atalante*, *Engageante*, *Fortunée*, *Félicité*, *Calypso* (plans conservés au SHM Vincennes). S'y ajoutent les plans de la *Nymphe* et de la *Tribune* (NMM Greenwich).

Sur le tableau de Rossel représentant le combat naval du 21 juillet 1781 (Musée de la Marine de Rochefort), *l'Hermione* a bien 13 sabords en batterie.

### ***Sabord de chasse***

N'est reconnu réglementairement que par la lettre ministérielle d'avril 1787. Antérieurement, sans être généralisé, le sabord de chasse existe sur des frégates; c'est le cas

pour *l'Hermione*. Ce sabord est armé en utilisant le premier canon de la batterie, il est muni d'un mantelet, les autres sabords étant fermés à l'aide d'un panneau léger ou faux mantelet, percé pour le passage de la volée des canons (voir mon ouvrage *Le Vaisseau de 74 canons*, t. II, p.167).

### **Il ne peut y avoir de sabord non armé dans la grande chambre**

Supposer l'existence d'un quatorzième sabord, mais non armé, dans la grande chambre pour son agrément témoigne de l'ignorance des usages de l'époque; jamais un tel type de sabord n'aurait été admis, ainsi que je l'ai constaté.

Le règlement du 25 mars 1765 concernant les emménagements des vaisseaux royaux prévoit une fenêtre de chaque bord à l'emplacement de la grande chambre. Il s'agit d'un châssis de petites dimensions éclairant une couchette installée dans la grande chambre, destinée à tribord au capitaine-commandant et à babord au lieutenant en premier. S'il existe une demi-dunette, ces officiers y disposent de chambres et les couchettes de la grande chambre sont attribuées à d'autres personnes de l'état-major. Je précise n'avoir pas constaté en iconographie la présence de ce châssis et ne puis citer qu'un seul cas sur un plan (voir *La Frégate. Marine de France. 1650-1850*, p. 240).

### **Conclusion**

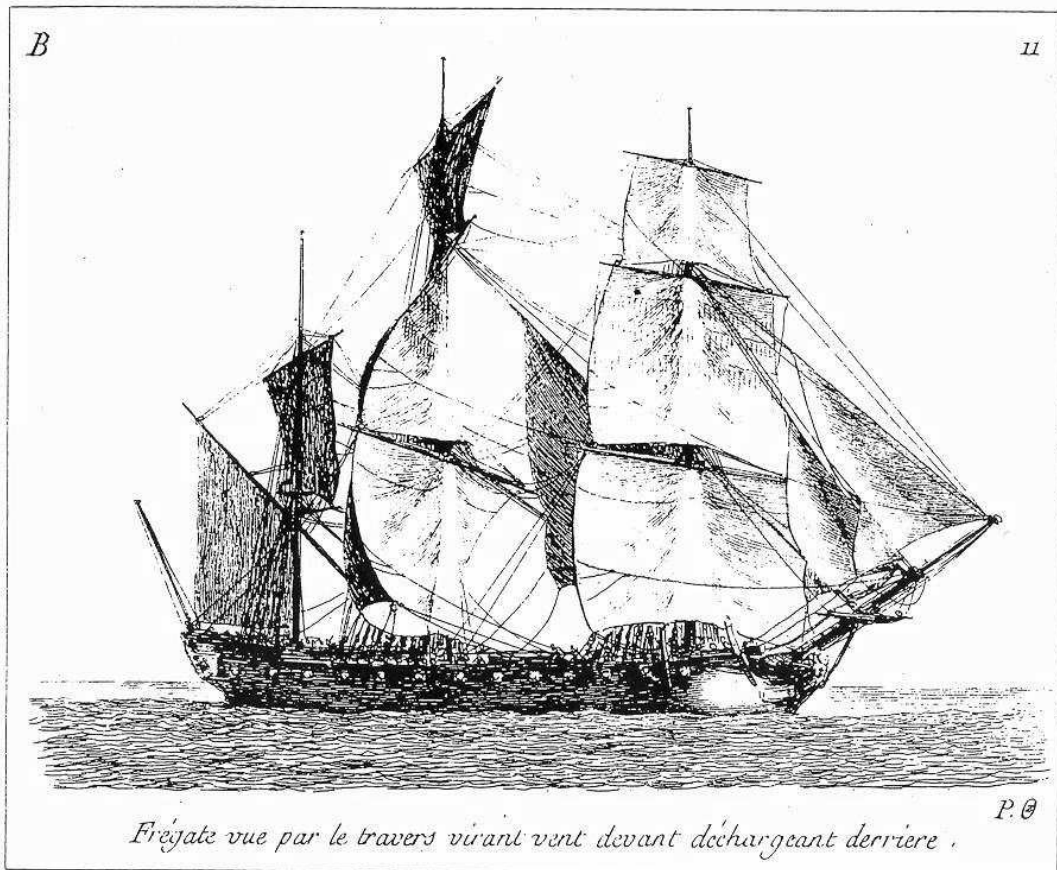
Pour conclure, j'estime que le percement de la batterie de *l'Hermione* est un **faux problème** dû à une référence abusive et trompeuse au plan de la *Concorde*.

Supposer qu'un quatorzième sabord, mais non armé, ait été ouvert dans la grande chambre pour le confort de celle-ci, va à l'encontre du bon sens et témoigne de l'ignorance des pratiques de l'époque. Et je n'ai jamais constaté une telle disposition.

Adopter un percement à 14 sabords serait, niant l'évidence historique, mettre en doute le sérieux d'une très coûteuse entreprise se voulant exemplaire.

Jean Boudriot,

responsable du séminaire d'archéologie navale au Musée national de la Marine



Gravure reproduite dans *La Frégate, Marine de France, 1650-1850*, par J. Boudriot et H. Berti, coll. Archéologie navale française, 1002, p. 107.